PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

(PAPMP)

(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)

EXERCICE FISCAL 2022 /2023

NOM DE L'INSTITUTION : MINISTERE DE LA COMMUNICATION

N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE

No.[1]	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TPI Trésor public fonction. : TPF Fonds propres : FP Fonds Externe : FE	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉFENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCE-MENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALI-SATION	DÉLAI PRÉVISION-NEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES En %											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
01	Achat de Fournitures de Bureau	TPF	300	9,700,000.00	F	DEPX	21 Mars 23	31 Mars 23	Non	PAP	3 Mois						50%			30%		20%	
02	Acquisition de 2 véhicules pour le fonctionnement du Ministère	TPF	410	15,000,000.00	F	PRAL	Mars 23	Avril 23	Non	PAP	1 Mois							100%					

(1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes

(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : PI

(3) Appel d'offres ouvert national : AOON, Appel d'offres restreint national : AORN, Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ, Autres sigles possibles : Gré à gré[2] : GRGR, Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ, Appel d'Offres Ouvert International : AOOI, Appel d'Offres Restreint International : AORI, Demande de propositions précédée d'Appel à Manifestations d'Intérêt : DPAM, Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNM, Demande de Prix (DEPX), Demande de Cotations (DECO), Procédures allégées pour tout type de marché (PRAL).

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
REPUBLIQUE D'HAITI

[1] Les numéros se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6e bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPM et définitif dans le PAPMP.

[2] Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.